Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1979)**

Heft 526

PDF erstellt am: **09.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 526 13 décembre 1979
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Jacques Schilt

526

Domaine public

La course vers 1985

Autour d'une table, un journaliste scientifique, sceptique de profession, le maître d'oeuvre, fort de son mandat et gros des espoirs de ses financiers, un expert de la Confédération, émanation de l'Administration, gardien de la loi et du règlement, un opposant irréductible, porte-parole indéracinable d'une association d'opposants irréductibles, et enfin un universitaire, tête chercheuse et esprit critique, empêcheur de danser un rond. Tous personnages plus qualifiés les uns que les autres. Pouvait-on rêver plus attractive brochette pour débattre de l'entreposage des déchets radioactifs? La Télévision romande ("Table Ouverte", l'autre dimanche) avait mis tous les atouts dans son jeu.

Bien entendu, comme le veut l'exercice télévisé, personne n'allait convaincre son vis-à-vis. Chacun allait camper sur ses positions. Tout au plus était-on en droit d'espérer que du choc des arguments naîtrait une petite lumière, réconfortante pour le téléspectateur. Des étincelles, il y en eut bien quelques-unes, mais de lumière, pas la moindre: inutile de revenir en détail sur l'"affrontement"; ce qu'il en reste aujourd'hui, c'est l'angoisse. Le mot est peut-être lourd, mais hors des cercles des convaincus (pour ou contre les centrales), c'est celui qui doit résumer le plus fidèlement le climat.

Serrons de près les enjeux. La question est l'une des plus cruciales que pose l'utilisation de l'énergie nucléaire — et encore a-t-elle été pendant longtemps passée sous silence, avant que l'inquiétude populaire la pousse au premier plan —: que faire des déchets radioactifs, demain, après-demain et pour des centaines d'années dans notre pays?
On sait qu'il incombe, selon la loi atomique révisée acceptée par le peuple au début de l'année, aux producteurs de résidus radioactifs de garantir leur élimination sûre et définitive; on sait également qu'ils devront se livrer à cet exercice dans le sous-sol helvétique puisqu'après traitement dans les usines appropriées à l'étranger ces encombrants colis reviendront selon toute probabilité à leurs expéditeurs.

C'est la course à 1985, avec un pari crucial pour les promoteurs du nucléaire, et pour tous les consommateurs d'électricité en général tant que la priorité énergétique n'a pas changé: toujours d'après l'arrêté fédéral approuvé en mai dernier, le 31 décembre 1985, si la preuve de la gestion sûre et durable du stockage définitif n'est pas apportée, plus d'autorisation de construire de nouvelles centrales, et davantage même: plus d'autorisation d'exploiter Beznau, Mühleberg, Gösgen et Leibstadt!

Bref, admettons que cette problématique est aujourd'hui connue. Dans les faits, la proximité de l'échéance de 1985 souligne, si besoin était, l'état d'impréparation extraordinaire dans lesquel nous nageons.

Dans cinq ans donc, pas plus, les plus hautes instances politique du pays devraient être convaincues du bien-fondé de conclusions scientifiques et techniques qu'aucune certitude ne vient aujourd'hui encore étayer.

Le coup de pistolet du départ ne pouvait être donné plus tôt: le groupe officiel de travail "adhoc" (Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires, institué en février 1978) vient tout juste de mettre la dernière main à la règlementation des mesures préparatoires, c'est-à-dire des travaux de sondages et de recherches qui ne sauraient être entrepris qu'avec l'autorisation de la Confédération.
Le parcours est plutôt corsé. Jugez-en sur pièces! Pendant cinq ans, il faudra que le maître

SUITE ET FIN AU VERSO